Pays de Pouzauges
COMMUNAUTE DE COMMUNES

Plan local d'urbanisme intercommunal



Règlement graphique

La Meilleraie-Tillay - Planche 2/3

Élaboration approuvée le 14 janvier 2020
Modification simplifiée n°1 approuvée le 23 juin 2021
Modification simplifiée n°2 approuvée le 8 février 2022
Modification simplifiée n°3 approuvée le 7 février 2023
Révision allégée n°1 approuvée le 4 avril 2023
Modification simplifiée n°4 approuvée le 23 septembre 2025
Modification de droit commun n°1 approuvée le 16 décembre 2025
Déclaration de projet n°1 approuvée le 16 décembre 2025
Modification de droit commun n°2 approuvée le 3 novembre 2026
Modification simplifiée n°5 approuvée le 3 novembre 2026

Élaboration :
atelierurbanova
urbanisme et architecture

Modification n°3 et Déclaration de projet n°2 :
LA BOITE DE L'ESPACE
URBANISTES ASSOCIES

Règlement graphique résultant de la modification n°3 et de la déclaration de projet n°2
Version pour enquête publique

Zonage

- U - Zone urbaine
- Ul - Zone urbaine à vocation d'équipements
- Ur - Zone urbaine résidentielle de la ville de Pouzauges
- Ut - Zone urbaine à vocation d'hébergement touristique
- Uv - Zone urbaine des villages bocains
- 1AU - Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 1AUa - Zone à urbaniser à vocation d'habitat - phase 1
- 1AUb - Zone à urbaniser à vocation d'habitat - phase 2
- 1AUc - Zone à urbaniser à vocation d'habitat - phase 3
- 1AUd - Zone à urbaniser à vocation d'habitat - phase 4
- 2AU - Zone à urbaniser à long terme, à vocation d'habitat
- UE - Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- UEc - Zone urbaine à vocation économique et commerciale
- 1AUE - Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 2AUE - Zone à urbaniser à long terme, à vocation d'activités économiques
- A - Zone agricole
- Aa - Secteur à vocation d'activités économiques en zone agricole
- Ae - Secteur pouvant accueillir le développement éolien en zone agricole
- N - Zone naturelle
- Na - Secteur à vocation d'artisanat, en zone naturelle
- Nap - Secteur à vocation d'accueil du public, en zone naturelle
- Nep - Secteur à vocation de développement de l'énergie photovoltaïque, en zone naturelle
- Nf - Secteur à vocation d'exploitation forestière, en zone naturelle
- Ngv - Secteur à vocation d'accueil des gens du voyage, en zone naturelle
- Nj - Zone naturelle de jardins en cœur de bourg
- Np - Zone naturelle à forte valeur environnementale
- Nr - Secteur à vocation de restauration, en zone naturelle
- Ns - Secteur à vocation d'activités de services, en zone naturelle
- Nt - Secteur à vocation d'hébergement touristique, en zone naturelle

Prescriptions

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Zone humide à préserver
- Secteur d'OAP thématique densification
- Secteur d'OAP thématique lisières urbaines
- Secteur d'OAP sectorielles
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Linéaire commercial à protéger
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, vers la destination « Habitat »
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, vers la sous-destination « Entrepôt »

Emplacements réservés

No.	Désignation	Surface
10	Liaison douce entre rue des Verges et de l'Ageasse	895 m²
12	Liaison douce entre le Bourg et la Bujaudière	2 548 m²
13	Continuité liaison douce avec le chemin de la Randonnée	2 573 m²

Échelle 1:5000

0 100 200 300 400 500 m